



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 88420434.8

⑮ Int. Cl.⁴: B 65 D 5/50

A 47 F 1/14, B 65 D 21/02

⑭ Date de dépôt: 27.12.88

⑯ Priorité: 28.12.87 FR 8718552

⑰ Demandeur: Multier, Henry
Lieu dit Collet de Sauvignon
F-42131 La Valla en Gier (FR)

⑰ Date de publication de la demande:
05.07.89 Bulletin 89/27

⑱ Inventeur: Multier, Henry
Lieu dit Collet de Sauvignon
F-42131 La Valla en Gier (FR)

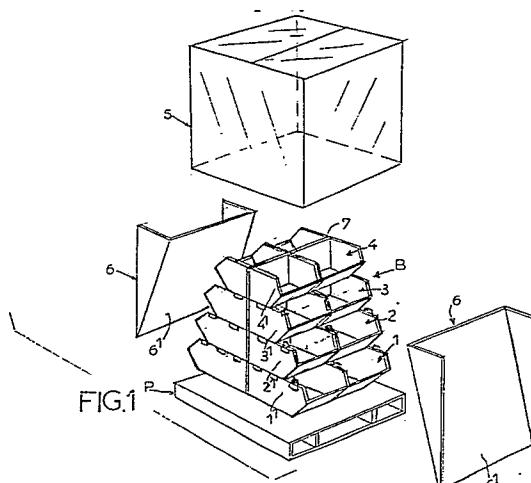
⑲ Etats contractants désignés: BE LU NL

⑲ Mandataire: Dupuis, François
Cabinet Charras 3 Place de l'Hôtel-de-Ville BP 203
F-42005 St. Etienne Cédex 1 (FR)

⑳ Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles tels que de l'outillage par exemple.

㉑ Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles tels que de l'outillage par exemple.

Cet ensemble est remarquable en ce qu'il comprend au moins un module de plusieurs bacs (1, 2, 3, 4) gerbables de longueur dégressive et disposés en position les uns des autres en définissant au moins d'un côté un plan incliné homogène, le ou lesdits modules de bacs étant disposés sur une palette ou support de préhension (11), une housse (5) formant ossature rigide de forme et volume assurant le recouvrement de la totalité du ou des modules de bacs, et un ou des moyens de garnissage (6, 9) de volume complémentaire à l'espace resté libre après insertion de la housse autour des modèles de bacs, le ou lesdits moyens de garnissage présentant au moins un panneau (5-1) (9-1), 9-3) venant en appui ferme sur la face avant (1-4, 2-4, 3-4, 4-4) profilée dans chaque bac et assurant une obturation totale de celle-ci.



Description

L'invention a pour objet un ensemble de conditionnement et de présentation d'articles tels que de l'outillage par exemple.

L'invention se rattache au secteur technique de l'emballage et de la présentation de petits articles.

La vente de petits articles, du type outillage à main, et petits équipements électriques, peut s'effectuer soit par une présentation de chaque article sur un support déterminé, tel que présentoir étiquette, en matière plastique ou autres, ou emballage à coque plastique, soit en vrac sur des rayonnages ou bacs de réception. Le choix de l'un ou l'autre de ces types de commercialisation dépend de chaque fabricant et/ou commerçant en fonction de sa stratégie personnelle de vente.

Dans le cas particulier des bacs remplis d'articles, leur manipulation n'est pas aisée, la gestion des stocks n'est pas pratique.

Le but recherché selon l'invention vise un nouveau concept de présentation d'articles en bacs mis à la disposition temporaire du commerçant qui tout en garantissant une présentation adaptée et nette des articles, offre au commerçant une simplicité et une facilité de gestion de ses commandes, achats pour la clientèle et supprime pour lui la quasi-totalité d'une gestion de stocks. L'ensemble du conditionnement-présentoir selon l'invention permet des présentations d'articles variés pendant des périodes ponctuelles en tous lieux de vente en limitant au maximum les différentes manipulations.

Selon une première caractéristique de l'invention, l'ensemble comprend au moins un module de plusieurs bacs gerbables de longueur dégressive et disposés en position les uns des autres en définissant au moins d'un côté un plan incliné homogène, le ou lesdits modules de bacs étant disposés sur une palette ou support de préhension, une housse formant ossature rigide de forme et volume assurant le recouvrement et la totalité du ou des modules de bacs, et un ou des moyens de garnissage de volume complémentaire à l'espace resté libre après insertion de la housse autour des modules de bacs, le ou lesdits moyens de garnissage présentant au moins un panneau venant en appui ferme sur la face avant profilée de chaque bac et assurant une obturation totale de celle-ci.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour fixer l'object de l'invention illustrée d'une manière non limitative aux figures des dessins où:

- la figure 1 est une vue en perspective avant montage des différents éléments constitutifs de l'ensemble conditionnement-présentoir selon l'invention,

- la figure 2 est une vue de face illustrant l'ensemble conditionnement-présentoir en cours de déballage,

- la figure 3 est une vue en coupe transversale selon la ligne AA de la figure 2,

- la figure 4 est une vue à caractère schématique illustrant la palettisation de huit

modules de bacs à titre d'exemple,

- la figure 5 est une vue en variante du positionnement des modules de bacs dans la housse,

- la figure 6 est une vue en variante d'un module de bacs.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins.

L'ensemble conditionnement-présentoir comprend tout d'abord une pluralité de groupes ou modules de bacs (B) gerbables de longueur dégressive et disposée en position les uns par rapport aux autres de manière à définir au moins d'un côté un plan incliné homogène et continu. Par exemple, selon les figures 1, 2 et 3, ces bacs sont tous disposés par rapport à un plan arrière de référence constitué par les faces de fond verticales. En variante, selon la figure 6, les bacs sont agencés sans face de fond et se positionnent par rapport au plan médian de symétrie.

Les bacs sont réalisés en tous matériaux appropriés tels que cartonnages, matière plastique et autres. Chaque module comprend par exemple et non limitativement, les bacs superposés (1, 2, 3, 4) de même longueur et se positionnant les uns aux autres par rapport à leur plan arrière ou leur plan médian de symétrie, en s'appuyant sur leurs chants supérieurs longitudinaux (1-1, 2-1, 3-1, 4-1). Afin d'assurer leur centrage, chaque bac présente dans le prolongement des ses côtés longitudinaux, une ou des languettes (1-2, 2-2, 3-2) verticales susceptibles de s'insérer dans une ou des ouvertures (1-3, 2-3, 3-3, 4-3) ménagées sur chaque flanc longitudinal de chacun des bacs. On peut envisager également de disposer une languette de retenue à partir du flanc transversal arrière de chaque bac dans le cas des figures 1, 2 et 3, et également une ouverture correspondante sur le chant inférieur de fond du bac.

Selon une caractéristique de l'invention, les faces avant (1-4, 2-4, 3-4, 4-4) des différents bacs se présentent avec un double plan, avec une face inclinée vers l'avant angulairement définissant entre elles un seul et même plan P continu et homogène ayant une double fonction qui sera exposée par la suite et une face inclinée (1-5, 2-5, 3-5, 4-5) vers l'arrière ou au plus verticale, de raccordement avec la paroi de fond. Ainsi, de par les formes à double paroi de la face avant des bacs, on peut avoir accès sans difficulté au contenu de chacun d'eux.

On utilise ainsi plusieurs modules de bacs (M1) (M2) (M3) (M4) par exemple disposés sur une palette P, les modules étant disposés de manière à faire apparaître une forme triangulée ou pyramidale. Par exemple, sur une palette ou autre support de préhension (11) dont les dimensions sont de 1200 mm par 1200 mm, on peut disposer 8 modules de bac de dimensions au sol de 600 mm par 30 mm, les modules étant présentés face arrière contre face arrière. On obtient sur une surface au sol très

réduite et peu encombrante, une présentation et offre en vente d'une quantité considérable d'articles. Il n'est pas exclu par ailleurs que certains des bacs et en particulier le bac supérieur soient aménagés avec des séparations intérieures pour recevoir des articles de nature ou dimensions différentes.

Les modules de bacs ainsi constitués et disposés sur palettes, l'ensemble conditionnement-présentoir comprend deux moyens complémentaires à savoir tout d'abord une housse (5) de forme et volume susceptible de recouvrir la totalité des modules disposés sur la palette avec un certain ajustement. Cette housse formant ossature est réalisée en matériau rigide, tel que carton et recouvre les modules sans qu'il soit nécessaire de modifier la position des bacs sur la palette. Pour assurer la tenue de l'ensemble et éviter l'échappement des articles hors de leurs bacs, on dispose dans le conditionnement obtenu après mise en place de la housse, une ou des garnitures (6) dont la forme et le volume sont complémentaires afin de remplir totalement l'espace vide non rempli lorsque la housse coiffe lesdits modules de bacs. Ces garnitures sont récupérables et avantageusement en carton, pliable ou non, ou en mousse de polyuréthane. Ces garnitures présentent avantageusement au moins un panneau (6-1) susceptible de venir en appui sur les faces avant (1-4, 2-4, 3-4, 4-4) de chaque bac qui assure ainsi l'obturation totale de la face avant du ou des modules évitant l'échappement des articles. Si l'on fait référence à la structure triangulaire des modules du bac, la garniture présente une forme complémentaire en triangulation susceptible de venir étroitement en appui contre l'ensemble des faces avant des différents bacs. Si l'on veut éviter un transfert latéral des articles d'un bac à un autre, on introduira des intercalaires (7) escamotables, essentiellement lors de l'opération d'enlèvement des bacs pour conserver une certaine esthétique à l'ensemble. On peut également disposer entre les faces arrière des différents modules un ou des panneaux entretoises (8) de rigidification ou susceptibles de servir de moyen d'affichage d'information ou de marquage.

L'ensemble de conditionnement et de présentation selon l'invention est particulièrement pratique et avantageusement facile à utiliser. Le fournisseur d'articles peut ainsi en ses établissements approvisionner chaque module de bacs à sa convenance, les bacs étant ou non sur palettes. Lorsque la sélection d'articles est faite et que les modules de bacs sont sur la palette, l'opération prend une housse (5) ou similaire et l'engage sur la palette coiffant ainsi l'ensemble des modules de bacs. En position, la housse fait ainsi apparaître un volume intérieur non rempli situé en regard des faces avant des bacs. L'opérateur complète alors en introduisant un garnissage approprié dont le volume correspond au volume manquant et par simple appui et pression, ce garnissage prend position en s'intégrant totalement dans la housse et en venant en appui ferme par le ou les panneaux (6-1) en regard des différents pans avant situés d'un même côté des bacs.

On a représenté à la figure 5 une variante du

conditionnement. Dans ce cas, les modules de bacs, au lieu d'être accolés l'un à l'autre par leurs faces arrière, présentent leurs faces avant en regard. Le garnissage (9) est agencé avec une forme triangulée isocèle, les panneaux (9-1, 9-2) venant en appui et obturation sur les pans inclinés avant des bacs. Dans cette mise en œuvre cependant, l'opérateur devra redéposer les modules de bacs sur la palette lors de la présentation au public pour que ceux-ci soient faciles d'accès à la clientèle.

Un tel ensemble selon l'invention est pratique. Le fournisseur d'articles introduit lui-même les articles dans les bacs dans des quantités et références désirées.

Il livre et met à la disposition du commerçant les différents modules de bacs présentés sur palette. Après une certaine période, le fournisseur reprend possession des différents modules de bacs, établit un inventaire des articles vendus par le commerçant, puis réemballe l'ensemble dont il va reconstituer les stocks après, en modifiant éventuellement les références d'articles.

Sans sortir du cadre de l'invention, le conditionnement peut très bien être adapté pour un seul module de bacs, l'intérêt étant bien entendu d'en avoir plusieurs pour augmenter le choix et la diversité des propositions à la clientèle potentielle. On peut comme illustré figure 6, réaliser des bacs ayant deux faces d'accès, les bacs étant alors gerbables par rapport à leur plan médian de symétrie.

Les avantages ressortent bien de l'invention. On souligne le nouveau concept d'utilisation de l'ensemble conditionnement-présentoir, la facilité donnée aux commerçants à gérer et à limiter leur stocks d'articles, la mise en œuvre facile due au conditionnement et sa transformation en présentoir et vice-versa. On souligne également le faible coût de revient de l'ensemble.

On souligne également la possibilité de superposer plusieurs ensembles en vue de leur transport. Par exemple, chaque ensemble peut être d'un poids allant jusqu'à 400 Kilogrammes. Aussi si deux ensembles sont superposés lors du transport, on réduit considérablement le coût au m² de surface utilisée.

L'invention trouve de multiples applications pour la vente d'outillage à main, équipement et petit appareillage électrique et autres.

50

Revendications

55 - 1 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un module de plusieurs bacs (1, 2, 3, 4) gerbables de longueur dégressive et disposés en position les uns des autres en définissant au moins d'un côté un plan incliné homogène, le ou lesdits modules de bacs étant disposés sur une palette ou support de préhension (11), une housse (5) formant ossature rigide de forme et volume assurant le recouvrement de la totalité du ou des modules

de bacs, et un ou des moyens de garnissage (6, 9) de volume complémentaire à l'espace resté libre après insertion de la housse autour des modules de bacs, le ou lesdits moyens de garnissage présentant au moins un panneau (6-1) (9-1, 9-3) venant en appui ferme sur la face avant (1-4, 2-4, 3-4, 4-4) profilée dans chaque bac et assurant une obturation totale de celle-ci.

- 2 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles, caractérisé en ce que les faces avant des bacs présentent une forme inclinée vers l'avant (1-4, 2-4, 3-4, 4-4) angulairement définissant entre elles un seul et même plan P et une face (1-5, 2-5, 3-5, 4-5) de raccordement avec la paroi de fond.

- 3 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que chaque bac présente dans le prolongement et ses côtés longitudinaux une ou des languettes (1-2, 2-2, 3-2) verticales s'insérant dans une ou des ouvertures (1-3, 2-3, 3-3, 4-3), ménagées sur chaque flanc longitudinal de chacun des bacs.

- 4 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 3, caractérisé en ce que l'agencement des modules de bacs définit une forme triangulée.

- 5 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 3 caractérisé en ce

que l'agencement des modules de bacs définit une forme pyramidale.

- 6 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la ou les garnitures sont de formes triangulées, au moins un de leurs panneaux (6-1) venant en appui sur les faces avant inclinées des bacs.

- 7 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les modules de bacs sont disposés avec des faces arrière en regard, deux garnitures triangulées étant rapportées et positionnées en regard des faces avant de chaque module.

- 8 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les modules de bacs sont disposés avec des faces avant en regard, une seule garniture triangulée étant rapportée et positionnée en regard des faces avant des bacs.

- 9 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé dans son application de rangement d'outillage à main.

- 10 - Ensemble de conditionnement et de présentation d'articles selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé dans son application de rangement de petits matériels électriques.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

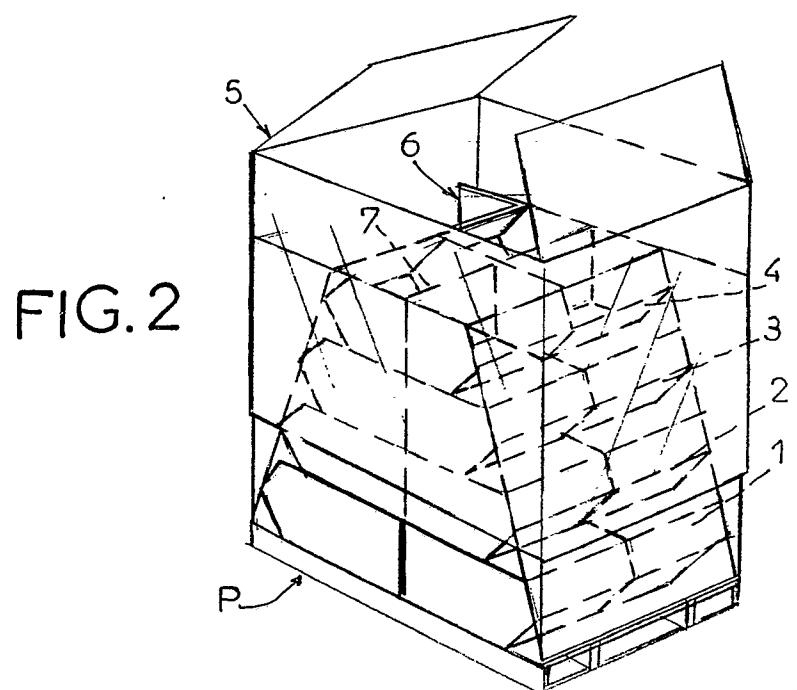
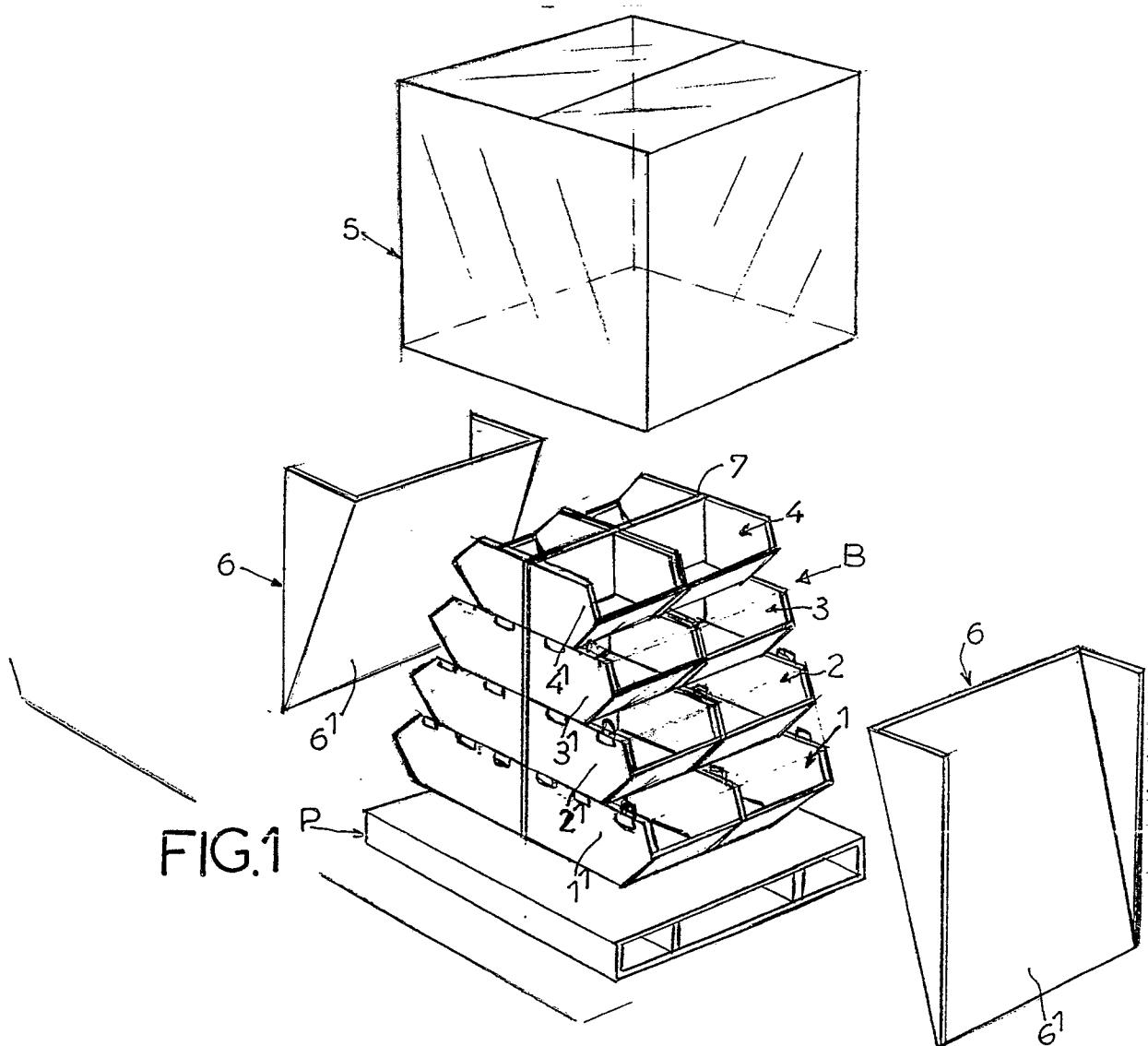


FIG.3

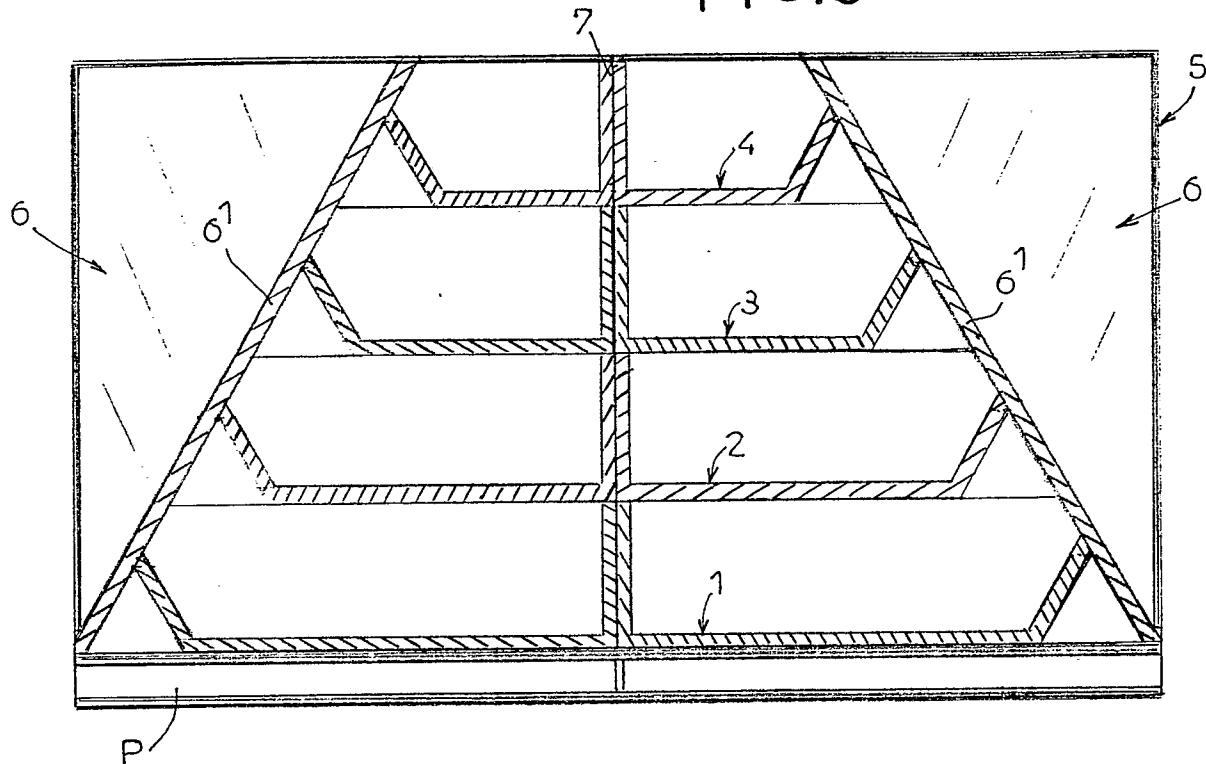


FIG.5

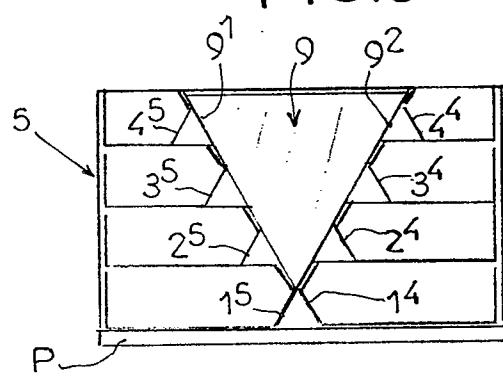


FIG.4

M 1	M 5
M 2	M 6
M 3	M 7
M 4	M 8

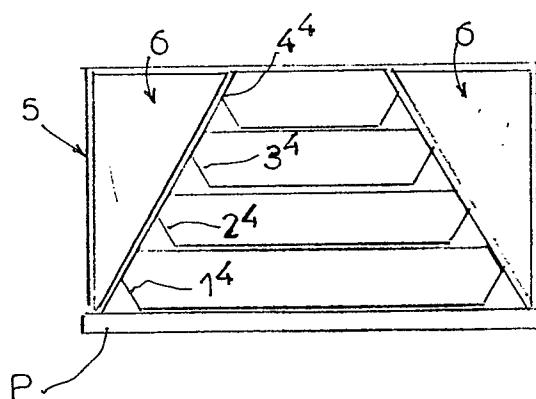


FIG.6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Y	DE-U-8 628 094 (ORI-PRIMAT) * En entier * ---	1, 4-7, 9 , 10	B 65 D 5/50 A 47 F 1/14 B 65 D 21/02
Y	US-A-4 184 625 (STOLLBERG) * Colonne 2, lignes 19-32; colonne 3, lignes 44-53; figures 1-3 *	1, 4-7, 9 , 10	
A	US-A-3 934 720 (KRATOCHVIL) * Colonne 4, lignes 21-32; colonne 4, lignes 42-53; figures 5, 9 *	1	
A	FR-A-1 068 924 (S.I.C.) * Page 1, colonne de droite, lignes 13-35; figures 1, 4 *	2	
A	GB-A- 402 604 (OWEN) * Page 1, lignes 41-74; figure 1 *	3	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)			
B 65 D A 47 F			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	22-03-1989	NEWELL P.G.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			